

-----  
**DECRET N° 2024 / 00156 /PM DU 18 JAN 2024**  
 portant nomination d'un responsable au Ministère de la Décentralisation  
 et du Développement Local.-

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2018/449 du 1<sup>er</sup> août 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
- Vu** le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé au poste ci-après dans les services centraux du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local :

**INSPECTION GENERALE**

**Inspecteur n°2 : Monsieur NANTCHOU NGOKO Justin**, Administrateur Principal du Travail et de la Prévoyance Sociale, **Matricule 559 361-D**, précédemment Sous-Directeur du Personnel des Collectivités Territoriales Décentralisées, en remplacement de Monsieur BETI ETOA Christophe, décédé.

**Article 2.-** L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3.-** Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 18 JAN 2024

**LE PREMIER MINISTRE,  
 CHEF DU GOUVERNEMENT**

**Joseph DION NGUTE**

